



VERNEVILLE

JANVIER 2012

LE PERE NOEL DE PASSAGE

B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L
N
o
10

Dimanche 18 décembre, les enfants ont répondu nombreux à l'invitation de la commune au spectacle de Noël.

Les petits et leurs parents ont découvert l'univers de Joseph, jardinier qui ne supporte pas les petites bêtes qui fréquentent son jardin et qui utilise selon certains trop de pesticides et autres produits chimiques. Ce spectacle a été l'occasion de sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement.

Les enfants ont accueilli avec joie le Père Noël qui leur a offert des sachets de friandises. Ils ont ensuite pu partager un bon goûter.



SOMMAIRE

<i>Mot du Maire</i>	page 2 et 3	<i>Remplacement des peupliers</i>	page 10
<i>Vœux, Sous-Préfet en visite</i>	page 4	<i>Un dimanche attendu</i>	page 11
<i>Entrez dans la danse, Halloween</i>	page 5	<i>Frat Civil, Recyclage des radiographies</i>	page 12
<i>FC Verneville</i>	page 6	<i>Compte rendu conseil municipal</i>	page 13 à 17
<i>AJF "les enfants d'abord"</i>	page 7	<i>La route en hiver</i>	page 18 et 19
<i>Travaux</i>	page 8	<i>Horaires d'ouverture</i>	page 20
<i>Balayage, Respectons la nature!!!</i>	page 9		

MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

C'est toujours un plaisir pour moi de présenter mes vœux à vous toutes et vous tous qui contribuez à bâtir notre village, et de saluer ainsi une nouvelle année 2012 avec ce qu'elle véhicule d'espérances, de souhaits et de projets, individuels et collectifs.

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets vont à chacun de vous, à vos familles avec une pensée particulière pour ceux qui sont les plus démunis, qui souffrent de maladie, de solitude et pour ceux qui nous ont quittés en 2011.

Ces vœux traduisent d'abord notre souhait partagé de progrès et de réponses optimistes pour l'avenir de Vernéville.

INTERROGATIONS ?

Une fois n'est pas coutume, mais je vais débiter mon propos non pas par une mais par des inquiétudes. Inquiétudes face à la réforme territoriale et à ce qu'elle pourrait engendrer dans les années à venir. Quelle sera demain, la place de nos communes, pourtant espaces de proximité à nuls autres pareils ? Le dernier lieu de dialogue et d'écoute en direction de la population risque de disparaître au profit de grandes métropoles, voire de « communes nouvelles » qui pourraient vider l'échelon communal de sa substance. A cet égard, l'année 2012, avec les échéances importantes qui s'annoncent, sera décisive.

Inquiétudes quant à la situation financière de nos communes et plus largement des collectivités locales. Les perspectives financières faites ça et là quant aux collectivités françaises font froid dans le dos. Les recettes stagnent, les besoins et attentes de nos populations n'ont jamais été aussi forts. Pourrons nous demain à notre modeste échelle locale et en dépit de notre bonne gestion, faire face à cette crise sans précédent ?

Inquiétude face à la situation économique et sociale de notre pays. Point n'est besoin d'en rajouter, nous voyons chaque jour dans l'actualité combien des pays proches du nôtre affrontent des situations très difficiles. Il serait vain de penser que nous pourrions rester à l'écart de ce qui se passe ailleurs.

Mais, passées ces quelques remarques importantes, les vœux ne doivent pas être l'occasion de se lamenter ou de se plaindre ; c'est aussi un temps convivial, une trêve même, l'occasion de se tourner vers les projets et les réalisations.

BILAN DE MI-MANDAT

Concernant les réalisations, l'année 2011 a marqué la mi-mandat de l'équipe municipale en place. Que de chemins parcourus depuis avril 2008, je ne citerai que les événements et réalisations les plus importants :

- *La réalisation du lotissement « le clos de Chantrenne » composés de 19 parcelles de terrains à bâtir dont la plupart sont construites à ce jour*
- *L'aménagement paysager du quartier de l'église*
- *La réfection de la charpente et de la couverture du clocher de l'église*
- *Le réaménagement en plusieurs étapes de l'aire de jeux avec la pose d'une clôture, la pose de nouveaux jeux et la plantation de quelques arbres*

- Le remplacement des peupliers aux abords du cimetière, pour le même motif, par 6 acer globosum appelés communément érables boule
- L'arrivée de l'internet haut débit par voie hertzienne pour une grande partie de la population

Après ce bref retour sur la période écoulée, je voudrais évoquer les perspectives des prochaines années pour notre collectivité.

PROJETS COMMUNAUX

Dans les projets 2012, figure la sécurisation de la rue d'Amanvillers, rue qui conduit aux principaux équipements publics de la commune, l'école, la bibliothèque, la salle socio-culturelle et le stade de football, rue où les piétons sont dans l'obligation de marcher sur la route en raison de l'étroitesse des trottoirs.

Avant la fin du mandat électif, le plan local d'urbanisme devrait être adopté. Ce plan dit PLU a une importance capitale pour les 15 prochaines années. En effet, il déterminera les zones d'urbanisation futures de notre village, le type de constructions à y implanter (petit collectif, villa urbaine, habitat en bandes, maisons jumelées ou individuelles etc...), il protégera des zones naturelles, des zones de qualité environnementale, dessinera des chemins piétons, etc.... Ce sera un véritable outil de développement sur le plan foncier, démographique, social et économique.

INTERCOMMUNALITE

D'autres événements viendront ponctuer notre avenir. Vous n'êtes pas sans savoir que Vernéville fait partie de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole.

Lors du dernier conseil de communauté, Metz Métropole s'est engagé avant fin 2013 à équiper ses communes membres non encore desservies par l'ADSL. Le village de Vernéville contrairement au hameau de Malmaison n'a pas de couverture ADSL. La technologie employée sera de type PRM (points de raccordements mutualisés) et permettra l'accès à une offre triple play pour les administrés.

Par ailleurs, nous assisterons aussi à une petite révolution dans le domaine des transports en communs. Metz-Métropole mettra en place un service de transports à la demande dont le fonctionnement vous sera expliqué en temps utile.

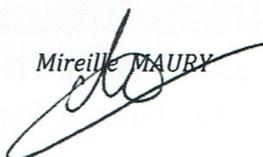
VOEUX

En mon nom et celui de toute l'équipe municipale qui m'entoure, je vous souhaite pour cette nouvelle année :

*une bonne santé, beaucoup de réussite et de satisfactions tant sur le plan
professionnel que personnel,
une excellente année 2012 !!!*

Le Maire

Mireille MAURY



CEREMONIE DES VŒUX

Gilles GIRARD, 1^{er} adjoint avait convié les membres du conseil municipal, les personnels communaux, les enseignants, les présidents d'association, les représentants de la Gendarmerie et les nouveaux habitants pour célébrer la nouvelle année.

Après avoir présenté ses meilleurs vœux de la part du conseil municipal à Mireille MAURY, il lui a cédé la parole.

Mireille MAURY a, à son tour, souhaité une excellente année 2012 à tous les invités.

Ensuite elle a exprimé ses inquiétudes vis-à-vis de l'avenir de nos communes et dressé un bilan des réalisations et événements intervenus depuis avril 2008, début du mandat de l'équipe municipale en place. Puis elle s'est tournée vers l'avenir en citant les prochaines réalisations et événements de la fin de mandat.



Tous se sont retrouvés autour d'un verre pour fêter la nouvelle année dans une atmosphère bien conviviale.



VISITE DU SOUS-PREFET

Courant juillet, François Valembois, sous-préfet de Metz Campagne est venu à la rencontre des élus à l'occasion de son arrivée dans la région.

Mireille MAURY a présenté les caractéristiques du village, retracé son histoire et évoqué les différents travaux réalisés ces dernières années.



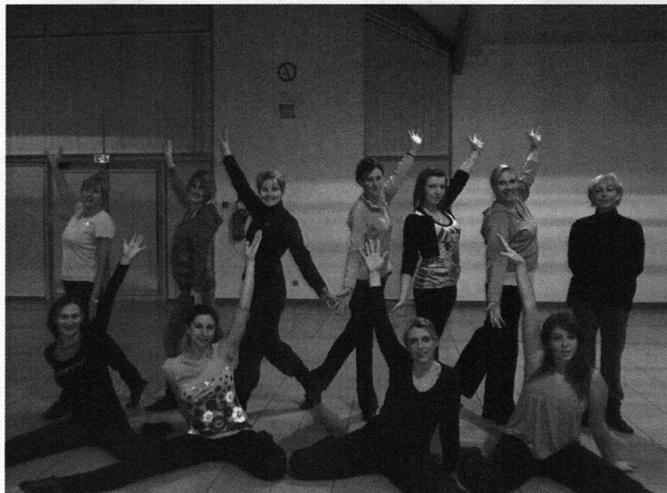
La présentation s'est terminée par une visite du village où le sous-préfet a pu découvrir les équipements publics : la salle des fêtes, l'école et bien sûr la place de l'Eglise récemment rénovée.

Association « ENTREZ DANS LA DANSE »

Depuis septembre 2011, une nouvelle association est venue renforcer le tissu associatif de notre village. Cette association propose des cours de Modern Jazz aux enfants et aux adultes.

Les cours se déroulent les mardis à la salle socio-culturelle Gabriel Watrin de 18h30 à 20h00 pour les enfants et de 20h00 à 21h30 pour les adultes. Ils sont dispensés par Martine DANCY, professeur de danse.

Si vous le souhaitez, vous pouvez encore vous joindre à eux. Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à la Présidente, Marie-Anne KURZ au n°03.87.61.88.71.



HALLOWEEN

Le 31 octobre 2011

Plus d'une trentaine d'enfants se sont retrouvés sur la place de l'église accompagnés d'adultes remarquablement déguisés à l'invitation de l'association « Entrez dans la Danse ».

Tous ont sonné aux portes et nombreux sont ceux qui ont bien voulu leur ouvrir. La devise était « un bonbon ou un sort ! » Ils ont recueilli des bonbons de toute sorte avant de se retrouver à la salle Gabriel Watrin pour prendre une petite collation.



Le FC Verneville prépare sa relève



Le FC Verneville a engagé une équipe de débutants.

Dix ans après, il est bon de revoir de jeunes joueurs porter les couleurs du club.

Pendant ce temps, l'équipe première se distingue. En tête de leur groupe, c'est la montée en deuxième division qui se dessine.

Malheureusement, c'est moins joyeux pour l'équipe réserve qui a de moins bons résultats.



Pour les anciens qui espèrent encore mouiller le maillot, les vétérans accueillent avec joie les plus courageux.

L'APE "Les enfants d'abord" une association toujours aussi dynamique...

1ère BOURSE AUX JOUETS

Samedi 19 novembre, a eu lieu la première bourse aux jouets et au matériel de puériculture. Chacun a pu trouver son bonheur auprès de jeunes parents ou enfants souhaitant faire un peu de place dans les placards avant l'arrivée du Père Noël pendant que d'autres ont pu profiter des bonnes affaires qui leur étaient proposées.

Cette bourse aux jouets sera sans nul doute la première d'une longue série.

MARCHE DE NOEL

De nouveaux exposants ont été accueillis cette année au marché de Noël offrant ainsi aux visiteurs un large choix d'objets artisanaux.



Le marché de Noël, organisé par les parents d'élèves s'est tenu le 20 novembre dernier à la salle Gabriel Watrin.

Il permet à cette association de récolter des fonds servant à financer les projets des écoles du regroupement pédagogique du Haut Plateau Messin.

L'animation a battu son plein tout au long de la journée, à noter la présence du Père Noël pour le plaisir des enfants.



COUP DE NEUF SUR L'AIRE DE JEUX

Après la pose de clôture en 2009, il a été décidé de moderniser et de restructurer l'aire de jeux. Datant des années 90, certains jeux devenaient dangereux et d'autres avaient besoin d'être rénovés. Ainsi l'ancien toboggan a été démonté et l'échelle de corde remplacée par une neuve. De nouveaux jeux sont venus compléter les précédents : une locomotive et ses wagons pour les plus petits, une structure comprenant mini-mur d'escalade, tunnel, toboggan, passerelle et même une rampe de pompier pour les plus intrépides !



L'entreprise Bois et Nature de Velaines-En-Haye, a effectué les travaux pendant l'été. Ensuite un organisme indépendant est venu vérifier la conformité de l'installation. Dernièrement trois arbres sont venus agrémenter cet espace.

NOUVELLES FENETRES A LA MAIRIE



L'état de vétusté des fenêtres de la façade de la mairie a conduit le conseil municipal à les faire remplacer.

Les nouvelles fenêtres contribuent à améliorer l'isolation thermique et phonique du bâtiment. Le caractère esthétique de celles-ci a également été pris en compte dans le choix du type de fenêtre. Elles ont la particularité d'être en PVC blanc traité et extrudé dans la masse, ce qui permet d'obtenir une surface imitant le bois.

C'est durant l'été que l'entreprise SOFTWATER de Metz-devant-les-Ponts a procédé à la dépose et repose de nouvelles fenêtres.

BALAYAGE DES TROTTOIRS

Depuis le 1er janvier 2012, le contrat balayage est confié à la société SORELIFE. Afin que les rues puissent être nettoyées dans leur intégralité, il est fait appel à votre civisme. Aussi il vous est demandé de veiller à ce que vos voitures ne gênent pas le passage de la balayeuse.



Ci-dessous les dates d'interventions :

Les vendredis 20 janvier, 3 et 17 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet, 3 et 24 août, 7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre, 9 et 23 novembre, 7 et 21 décembre 2012.



HALTE AU DEPOT D'ORDURES SAUVAGES

Bien triste constat que ce dépôt d'objets usagers dans le lit du ruisseau de la Mance à quelques mètres de la déchèterie de notre village.

De tels actes répréhensibles devant la loi sont malheureusement récurrents à cet endroit.

Afin de remédier à ce problème, les employés du Syndicat Intercommunal ont débroussaillé les lieux pour que les contrevenants soient visibles depuis la départementale 51.



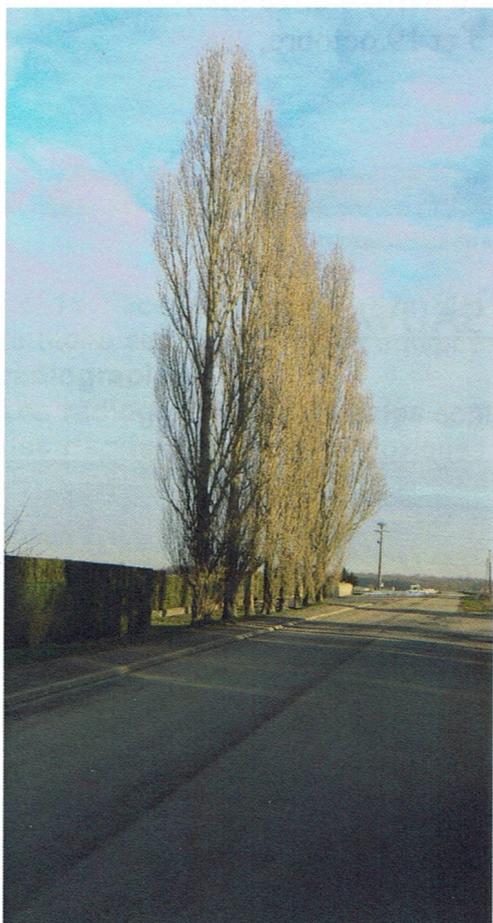
Espérons que cela permettra d'éviter de nouveaux dépôts sauvages !

REEMPLACEMENT DES PEUPLIERS

Devant le problème récurrent de chutes de branchages morts des peupliers situés le long du parking de la salle socio-culturelle et sur la rue de Chantrenne lors de fortes bourrasques de vent, de présence de givre ou de neige, les élus ont dû prendre leur responsabilité.

Pas simple de prendre une décision car ces peupliers plantés dans les années 1970 faisaient partie de notre paysage local.

Après avoir recueillis les avis et les renseignements auprès de spécialistes en la matière, les élus ont fait le choix de remplacer ces arbres par 23 *carpinus betulus fastigiata* (charmes) près de la salle socio-culturelle et par 6 *acer globosum* (érables boule) à proximité du cimetière préférant privilégier la sécurité des personnes au cadre environnemental.



Quant aux peupliers situés le long de la route de Gravelotte, ils étaient plantés sur le domaine public départemental. C'est donc les services du conseil général qui étaient compétents concernant leur entretien. Pour des raisons de sécurité, le conseil général faisant le même constat que la commune a procédé à leur abattage.

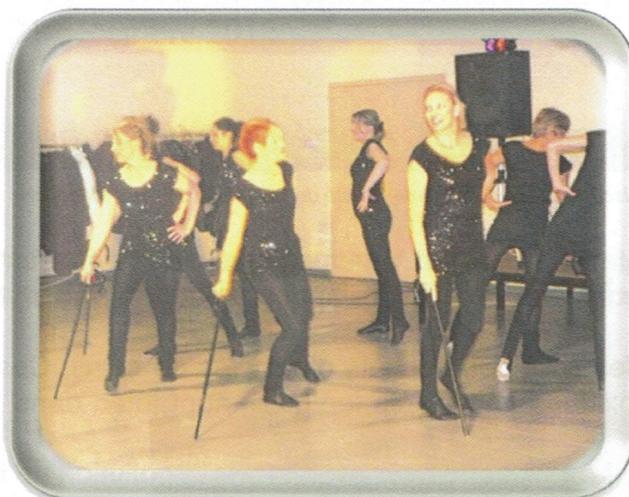
UN DIMANCHE ATTENDU



Comme chaque année, le premier dimanche de décembre, les anciens se sont retrouvés salle Gabriel Watrin pour partager un moment plein de convivialité autour d'un repas servi par traiteur à Sainte-

"l'Assiette Du Mineur"
Marie aux Chênes.

L'animation fût Ravenel, imitateur et d'après midi, les "Entrez dans la présenter une spécialement ainés.



assurée par Martial chansonnier. En milieu adultes de l'association danse" sont venus chorégraphie concoctée pour les

En attendant l'année prochaine, chacun a regagné son foyer avec un présent offert par la municipalité.



ETAT CIVIL



Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à :

Nathan LEONARD le 20 septembre 2011
Edouard CISAMOLO, le 27 septembre 2011
Robin MAYER, le 06 décembre 2011



En leur mémoire :

Ferenc HORVATH, le 27 août 2011
Chantal DEMONET épouse ANCEL, le 03 septembre 2011
Maria LINGNAU veuve SZAMBELAN, le 29 septembre 2011



Que faire des radiographies usagées ? *Les bons gestes à avoir*

Données issues du site de la Communauté de Commune de Metz Métropole

Le 15 décembre 2011, Metz Métropole a annoncé que les **déchetteries** situées sur son territoire seront désormais équipées de points d'apport volontaire, réservés à la **collecte des radiographies**.

Les **radiographies médicales** sont des déchets d'activités de soins. Ces déchets présentent des **risques** chimiques et toxiques importants lorsqu'ils sont jetés dans la nature ou/et dans les ordures ménagères.

La présence de **sels d'argent** dans les clichés contribue à la pollution de la nappe phréatique. La durée de **dégradation** sans traitement préalable des clichés radiographiques est estimée à **plus de 300 ans**.

Conditions de la collecte :

Les **radiographies argentiques et numériques** sont à déposer dans les points d'apport volontaires sous les conditions suivantes :

- sans papier
- sans pochette
- sans enveloppe

Pour assurer la **confidentialité** des clichés, un **système de fermeture** équipe chacun des points d'apport volontaire.

Traitement et transformation :

Le **métal d'argent** contenu dans les radiographies est récupéré après traitement et suppression des impuretés. Il est ensuite recyclé et transformé en **polyester**.

NB : *Pour avoir pris attache auprès de la déchetterie de Vernéville et dans l'attente du container spécifique, il suffira de les remettre au gardien.*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2011:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARKING DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE – DE LA RUE DE CHANTRENNE ET DE L'AIRE DE JEUX

La Commune de Vernéville a lancé un appel d'offres afin de confier le marché pour les travaux d'aménagement paysager du parking de la salle socio-culturelle, de la rue de Chantrenne et de l'aire de jeux.

Madame le Maire présente au conseil municipal les conclusions de cette consultation. L'offre de l'entreprise JANSEN apparaît la mieux disante et se classe première au vu des critères de jugement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

décide de confier le marché relatif aux travaux d'aménagement paysager du parking de la salle socio-culturelle, de la rue de Chantrenne et de l'aire de jeux à l'entreprise JANSEN 54780 GIRAUMONT pour une offre de 13 135,00 € HT soit 15 709,46 € TTC.

AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

MOTION

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) transmis par le Préfet de Moselle,

CONSIDERANT que le projet de SDCI ne concourt que partiellement à la structuration institutionnelle optimale des bassins de vie autour de Metz Métropole dont la commune est membre,

PREND ACTE de la proposition de la mise en application à l'échelle territoriale du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale réalisé par Monsieur le Préfet de la Moselle, et notamment la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole, les Communautés de Communes du Val de Moselle et du Val Saint-Pierre, dans leurs périmètres actuels, et les communes de Coincy et Montoy-Flanville,

EMET un avis réservé sur le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet de la Moselle,

SOLLICITE une extension vers le nord qui au-delà de la proposition de Monsieur le Préfet intégrerait des territoires à forts enjeux le long de la Moselle afin de pouvoir assurer les ressources et moyens d'un aménagement rationnel et équilibré de l'EPCI ainsi créé.

PREND ACTE de la proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Plateau Messin

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'avoir une entité structurée permettant une gestion saine et efficace des affaires scolaires et périscolaires

CONSIDERANT que le SIIS (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Plateau Messin) répond à cette attente, sans créer de charges supplémentaires

DEMANDE le maintien du SIIS sans sa forme actuelle.

PREND ACTE de la proposition de dissolution du SIEP

CONSIDERANT que le SIEP répond à cette attente, sans occasionner de charges supplémentaires.

DEMANDE le maintien du SIEP dans sa forme actuelle.

SUBVENTIONS 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame le Maire, vote à l'unanimité les subventions suivantes aux différentes associations :

- * Association « F.C.VERNEVILLE » : 915 € de fonctionnement et
1 300 € pour l'entretien du terrain.
- * Association « Gym Club Vernéville » : 915 €
- * Association « Secours Populaire du Haut Plateau » : 100 €
- * « La Renaissance Paroissiale Ste Marie aux Chênes » : 40 €
- * Souvenir Français : 150 €
- * UNC Amanvillers et environs : 150 €
- * Les Restos du Cœur : 40 €

- décide d'octroyer un crédit de 600 € pour l'achat de livres et projets pédagogiques à la bibliothèque municipale.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS INSCRITS EN CENTRE AERE OU EN COLONIE DE VACANCES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE :

d'octroyer, sur présentation de la facture, une participation de 20 € par enfant inscrit dans un centre aéré ou un centre de colonie de vacances pour une participation minimale d'une semaine.

SUBVENTION FOMAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

décide d'attribuer à l'Association des Foyers Mosellans d'Accueil aux Libérés (FOMAL) une subvention d'un montant de 303,00 € pour l'année 2011.

DIVERS

Monsieur Laurent GADEYNE, responsable de la gestion des déchets à Metz-Métropole et Nicolas PUTEAUX chargé de mission ont présenté aux conseillers municipaux le plan de prévention des déchets engagé par les services de Metz-Métropole.

L'engagement de la communauté d'agglomération fait suite aux lois du Grenelle de l'environnement qui demandent qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans, la production de déchets au tonnage soit réduite de 7%.

Des pistes de réflexion ont été abordées lors de cette présentation comme l'application d'un autocollant stop-pub (disponible en mairie) sur les boîtes aux lettres des personnes qui le souhaitent, la possibilité d'utiliser des composteurs de 300 l ou 600 l mis à disposition par Metz-Métropole et d'autres changements de comportement.

Afin de réaliser l'objectif imposé par la loi, tous les acteurs de la société sont impliqués dans cette démarche. Tous ceux qui interviennent à un moment de la vie de l'objet de sa fabrication au moment où il deviendra déchet.

Séance du 13 octobre 2011:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE D'AMANVILLERS

Après présentation du projet d'aménagements de sécurité et de réfection de trottoirs de la rue d'Amanvillers, étudié par la commission des travaux, le conseil municipal approuve ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Charge le Maire d'engager la procédure d'appels d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Monsieur KURZ s'est retiré de la séance du conseil municipal après le premier point.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Dans le cadre de l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME), les communes ont la possibilité d'instaurer une taxe assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème (0,75 € par MWh pour les consommations issues d'installations dont la puissance est inférieure ou égale à 36kVA et 0,25 € par MWh pour les installations dont la puissance est comprise entre 36 kvA et 250 kvA).

Les collectivités ont la possibilité d'appliquer à ces tarifs un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas prélever cette taxe et par conséquent d'appliquer le coefficient 0 à la taxe pour l'année 2012.

TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égoût (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.
La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).
Toutefois, le taux et des exonérations facultatives pourront être revus tous les ans.

SUBVENTIONS 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les subventions suivantes aux différentes associations :

- * Association « Club des Séniors » : 382 € (pour à l'unanimité)
- * Association « Ecole Buissonnière » : 250 € (7 voix pour 2 voix contre)
- * Association « Entrez dans la danse » : 700 € (7 voix pour 2 voix contre)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant de l'association « Cheval Bonheur » accueillant un enfant handicapé de la commune en équitation adaptée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'association Cheval Bonheur.

DETERMINATION DU PRIX DES PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer le tarif des photocopies comme suit :

Photocopie noir et blanc : 0,15 € (recto) en format A4

: 0,30 € (recto) en format A3

Photocopie couleur : 0,30 € (recto) en format A4

: 0,60 € (recto) en format A3

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle d'inclure notre collectivité dans la procédure d'appels d'offres relative aux contrats d'assurance des risques statutaires des personnels qui arriveront à échéance le 31 décembre 2012. Cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées et permettant de pouvoir mieux négocier les conditions de ces contrats..

DIVERS

Le Maire informe :

- que l'abattage des peupliers de la salle socio-culturelle et de la rue de Chantrenne est programmé pour la semaine du 24 au 28 octobre 2011. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Jansen de Giraumont. Les plantations seront quant à elles effectuées un peu plus tard dans le temps pour assurer une meilleure reprise des arbres.

- du passage d'un organisme de sécurité sur l'aire de jeux suite aux travaux réalisés récemment.

- du dépôt récent et illicite d'ordures (chaises, écran d'ordinateur, tapis mousse etc...) par des personnes mal intentionnées dans le fossé qui longe le chemin de l'ancienne carrière. Ces objets seront retirés du fossé et emmenés à la déchetterie par les employés communaux. De tels actes vont à l'encontre de la protection de notre environnement et sont répréhensibles devant la loi. Le maire propose de rencontrer les personnes utilisant ce chemin afin de trouver une solution pour diminuer ou résoudre ce problème récurrent.

Séance du 28 novembre 2011:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Mademoiselle DALLA VECCHIA Marylène de son poste de conseiller municipal en raison de son déménagement sur une autre commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : acceptent la démission de Mademoiselle DALLA VECCHIA Marylène.

Le point sur le Droit de préemption urbain est reporté ultérieurement

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA RUE D'AMANVILLERS

La Commune de Vernéville a lancé un appel d'offres afin de confier le marché pour les travaux de sécurisation de la rue d'Amanvillers. Les membres de la commission se sont réunis le 23 novembre 2011 à 20h00 pour l'ouverture des plis. Après analyse approfondie des offres recueillies, il est présenté au conseil municipal les conclusions de cette consultation. L'offre de l'entreprise JEAN LEFEBVRE 57145 WOIPPY apparaît la mieux disante et se classe première au vu des critères de jugement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix pour et 1 abstention :

décide de confier le marché relatif aux travaux de sécurisation de la rue d'Amanvillers à l'entreprise JEAN LEFEBVRE 57145 WOIPPY pour une offre de 35 225,09 € HT pour la tranche ferme et une offre de 22 677,43 € HT pour la tranche conditionnelle soit un montant global HT de 57 902,52 €.

autorise le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires se rapportant à cette opération.

Les demandes de subvention concernant la tranche ferme ayant déjà été sollicitées, le conseil municipal charge Madame le Maire de solliciter les subventions pour la tranche conditionnelle.

VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

DIVERS

Le Maire informe :

du bon déroulement et de l'avancement des travaux de l'entreprise JANSEN qui touchent à leur fin (abattage des peupliers et plantation de nouvelles essences ; 23 carpinus betulus fastigiata le long du parking de la salle des fêtes et 9 acer globosum rue de Chantrenne et à l'aire de jeux) de la poursuite des réunions de la commission PLU et d'une présentation lors du 1^{er} semestre 2012 au conseil municipal du PADD (plan d'aménagement et de développement durable). de la nécessité d'établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments publics et la voie publique qu'un conseiller municipal se propose de piloter des quelques travaux restant encore à réaliser sur l'aire de jeux par l'entreprise « Bois et Nature ».



*La Viabilité du
Réseau Routier
Départemental de
la Moselle en Hiver
Le savez-vous ?*



De la mi-novembre à la mi-mars, le **Conseil Général de la Moselle** active la « **Campagne de Viabilité Hivernale** » sur 4 300 km de routes départementales.

Il s'agit d'une organisation lui permettant d'assurer au mieux la circulation des usagers et des biens lors de périodes de météo dégradée ou d'intempéries.

Le Département s'efforce de répondre aux différentes conditions de circulation rencontrées en mettant en place des moyens adaptés à l'importance des axes à traiter.

Trois niveaux d'intervention :

- **Le réseau principal (ou niveau 1) qui :**
 - draine les trafics nationaux et internationaux sur 402 kilomètres,
 - bénéficie d'un traitement 24 h / 24, avec un objectif de qualité maximum.
 - **Le réseau secondaire (ou niveau 2) qui :**
 - totalise 1 865 kilomètres,
 - dispose d'un objectif moins élevé avec un traitement principalement assuré entre 3h et 20h
 - **Le restant du réseau départemental (ou niveau 3) qui :**
 - totalise 2 176 kilomètres,
 - dispose d'un traitement réalisé entre 6h du matin et 18h.
- NB :** Il reste une petite exception pour quelques rares sections parallèles à des itinéraires déjà traités ; elles peuvent rester impraticables temporairement. Ces 57 kilomètres de routes sont alors signalés comme ne faisant pas l'objet d'une intervention au titre de la viabilité hivernale.

Des moyens en alerte 24 h / 24

Pour traiter 4 300 kilomètres de Routes Départementales, le Conseil Général de la Moselle mobilise beaucoup de moyens sur le terrain, non seulement au travers de ses propres équipes, mais aussi en sous-traitance :

- **Moyens internes avec :**

La régie départementale comprenant l'ancien Parc de l'Équipement :

 - Composée de 280 agents et 57 Engins de Service Hivernal (constitués d'un camion, d'une saleuse et d'une lame de déneigement),
 - Opérationnelle sur 105 circuits, soit pour 2 550 km de route.
- **Moyens en sous-traitance avec :**

Les entreprises privées :

 - Opérationnelles sur 49 circuits, soit pour 1 708 km de route.
 - Fonctionnent avec 33 Engins de Service Hivernal

La surveillance du réseau est réalisée dans chacune des 8 Unités Territoriales Routières par des Responsables de la Viabilité Hivernale qui se relaient 24h sur 24. Ils sont au nombre de 40.

Au siège, la surveillance et la coordination des interventions se fait par l'intermédiaire du Centre Opérationnel des Routes Départementales (**CORD 57**).

Il est composé de cinq opérateurs en travail posté et d'un Chef de Salle.

Un lien avec Météo France permet d'actualiser les prévisions toutes les 4h en journée.

Les 7 stations météo-routières transmettent quant à elles, des données précieuses (*Températures, hygrométrie notamment*) en temps réel, afin d'aider aux prises de décisions sur les actions à mener ou à prévoir.

Lors de situations particulièrement difficiles, un cadre d'astreinte assure la direction des opérations et participe aux éventuelles cellules de crises en Préfecture.

Nouveauté pour un service plus efficace :

Cette année verra la mise en service de la radio numérique en lieu et place de la radio analogique qui équipera tous les engins de service hivernal et les véhicules de patrouillage.

Outre l'amélioration de la phonie, la radio numérique permettra le repérage GPS des Engins de Service Hivernal et des patrouilleurs, **gage de sécurité et d'efficacité.**

Coût de la viabilité hivernale

Le coût de la viabilité hivernale est évidemment fonction de la rigueur de l'hiver.

Pour exemples :

- Hiver 2010-2011, très rigoureux notamment en novembre et décembre avec de nombreuses intempéries neigeuses. Hiver coûteux, l'enveloppe consacrée a été de 10 M€.
Ce budget a inclus les coûts de prestations de mise en œuvre, les fondants et les suppléments de salaires (dont astreintes) des agents chargés d'assurer le bon déroulement des opérations de traitement.
- Hiver 2009-2010, enveloppe consacrée 11,5 M€

Le budget alloué reste conséquent.

Les fondants

Le volume répandu est bien évidemment fonction de la rigueur de l'hiver.

- Hiver 2010-2011, 25 000 tonnes de sel ont été répandues
- Hivers précédents, avec 30 à 32 000 tonnes de sel (période intensive de l'hiver de l'ordre de 3 mois).

Le coût de fourniture des fondants reste néanmoins important (environ 1,8 M€).

Remarques :

L'un des faits marquants du dernier hiver a été la pénurie de sel, qui a affecté l'ensemble des Départements du Grand Est dès la mi-décembre.

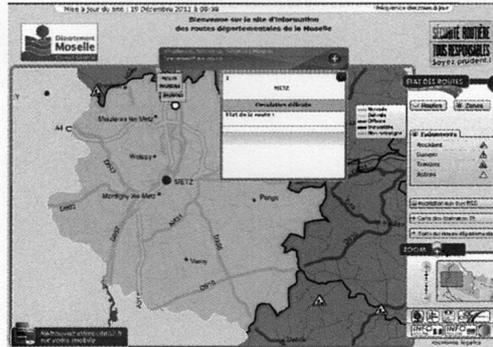
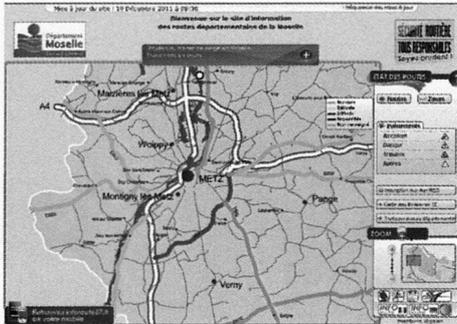
Cette année, les précautions ont été prises et le volume stocké pour le réseau départemental est de 22 000 tonnes, soit la consommation d'un hiver moyen.

L'information sur les conditions de circulation

Nouveauté pour cet hiver :

L'information sur les conditions de circulation des Routes Départementales Mosellanes sera donnée aux médias et aux professionnels de la route et d'une façon générale par l'intermédiaire du site Inforoute, actualisé par le CORD 57 au fur et à mesure de l'évolution de la situation sur le réseau structurant (en linéaire) voire secondaire.(par secteurs géographiques)

L'adresse de consultation du site est la suivante : <http://www.inforoute57.fr/>



Autres sites similaires voisins :

- www.inforoute67.fr/
- www.inforoute68.fr/

Autres sites associés :

- www.enroute.est.equipement.gouv.fr/
- www.bison-fute.equipement.gouv.fr/
- www.autoroutes.fr
- www.meteo.fr

Responsabilité des usagers

Cette organisation, conçue pour être optimale, ne dégage pas la responsabilité des usagers de la route qui doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques du moment et à l'état de la chaussée.

Les consignes de prudence restent plus que jamais d'actualité avec :

- L'équipement de son véhicule (pneus neige, chaînes, etc...),
- L'adaptation de sa vitesse,
- La limitation de ses déplacements au strict nécessaire en cas de météo défavorable.

Pour davantage de détails sur le sujet, de référer au bulletin N°- 8 de décembre 2010.

Les conditions de circulation (en général) communiquées par les gestionnaires de voirie (pour Autoroutes, Routes Nationales et Départementales)

Les conditions de circulation sont habituellement classées en 4 catégories (C1 à C4) pour synthétiser l'état et la praticabilité de la route à l'instant « T ».

Pour davantage de détails sur le sujet, de référer au bulletin N°- 8 de décembre 2010.

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : ma.verneville@west-telecom.com

Ouverture au public :

Mardi *de* 17 h 00 à 19 h 00
Vendredi *de* 17 h 00 à 19 h 00



LA POSTE



Du Lundi au Vendredi *de* 9 h 30 à 11 h 00
Vendredi Soir *de* 17 h 00 à 18 h 30
Samedi *de* 10 h 00 à 12 h 00

BIBLIOTHEQUE

Nouvel horaire

Jeudi 17 h 30 à 19 h 30

Fermeture pendant les vacances scolaires



DECHETERIES

Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)



Lundi 14 h 00 à 18 h 30
Mercredi 9 h 30 à 18 h 30
Vendredi 14 h 00 à 18 h 30
Samedi 9 h 30 à 18 h 30

Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, Jeudi 14 h 00 à 18 h 30
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 9 h 30 à 18 h 30
Dimanche 9 h 30 à 12 h 30